

RENOV'G

NETTOYANT GILETS DE SAUVETAGE USAGE PROFESSIONNEL

RENOV'G est une préparation en eau désionisée à base d'agents de surface anioniques et non ioniques de fonctions nettoyantes et rénovatrices actives sur les salissures et dépôts organiques, agent facilitant l'application abaisseur de tension superficielle.
Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: MICROGEL
Masse volumique	: 1115 G/L ± 20 G/L
Aspect	: LIMPIDE
Réaction chimique	: ALCALINE
Odeur	: LEGERE DE CITRON
Couleur	: INCOLORE
PH pur	: 13 ENVIRON
Viscosité	: 356 CPS – MOB 4 VITESSE 100 T/MN
Tension superficielle à 1%	: 35.5 DYNES/CM

PROPRIETES PRINCIPALES

RENOV'G désincruste en profondeur les salissures et taches organiques.

RENOV'G enlève, solubilise, élimine immédiatement les taches provenant des tanins d'origine végétale, les taches noires ou vertes constituées par des incrustations de moisissures, les coulures provenant de développement d'algues vertes ou brunes. Il **élimine les mauvaises odeurs.**

RENOV'G s'utilise en nettoyage, rénovation et entretien maintenance par les collectivités, l'agroalimentaire, les hôtels,

MODES ET DOSES D'EMPLOI

- Appliquer le produit avec un pinceau sur la zone à nettoyer
- Temps d'action du produit minimum 30 à 50 minutes selon la température extérieure
- Terminer par un rinçage à l'eau claire

RECOMMANDATIONS



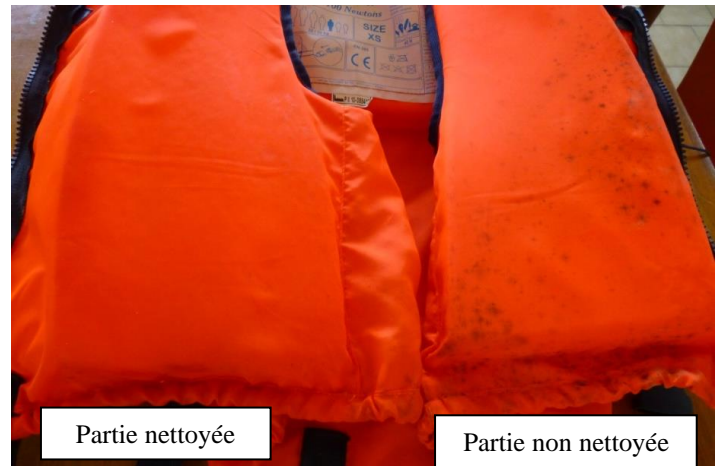
SGH09



SGH05

- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

- P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P260 Ne pas respirer les vapeurs
P264 Se laver soigneusement les mains à l'eau et au savon après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants et des lunettes de protection des yeux.
Conseils de prudence - Intervention :



P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P391 Recueillir le produit répandu.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans les déchets industriels spéciaux.

Contient

Moins de 5% de : agents de surface anioniques

Moins de 5% de : agents de surface non ioniques

5% ou plus mais moins de 15% de : agents de blanchiment chlorés

PRÉCAUTIONS et CONTRE INDICATION :

- ▶ **Ne pas mettre au contact des alliages légers, textiles, peintures, bois et autres supports fragiles ou sensibles aux détachants.**
- ▶ **Peut décolorer certains supports ou textiles (procéder à des essais préalables de compatibilité).**
- ▶ **Ne pas mélanger avec d'autres produits : Réaction dangereuse en présence de composés de caractère acide.**

Conserver à l'abri de la chaleur, de la lumière ou du soleil, stocker dans un endroit tempéré.

Refermer l'emballage après chaque utilisation.

Durée optimale d'utilisation conseillée après achat : 6 mois.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.